

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 23 avril 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 23 avril 1864

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[23 avril 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

RésuméSur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Jean-Baptiste André Godin charge Cantagrel de demander à Joly et Cie si cette entreprise a réalisé avant 1860 des calorifères à buse mobile et prise d'air dans l'enveloppe ; Corneau frères et Cie prétendent qu'ils ont breveté le système car ils sont les premiers à avoir fabriqué ce type d'appareils. Dans le post-scriptum, il est question de brevets de calorifères de 1857.

NotesFrançois Cantagrel répond à la lettre de Godin le 25 avril 1864 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Appareils de cuisson](#), [Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Allez frères](#)
- [Corneau frères](#)

- [Joly et Cie](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation2 p. (161r, 162v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 11/01/2024

Quin le 29 avril 1866

161

Mon cher Cartagret

Je vous prie de faire sans perdre de temps une demande auprès de Joly pour savoir s'ils ont fait avant 1860 des brevets à foyer mobile dans le genre de celui que vous leur avez eûté, mais ayant des ouvertures dans l'enveloppe pour permettre la circulation de l'air de la pièce contre le foyer lorsqu'il est rouge.

Vous pourriez le faire causer et lui parler sur toutement des brevets en matière de brevets que vous diriez être chargés de instruire contre eux, mais que cartagret lui dire que les inventeurs font leurs protestations de brevets comme ayant les premiers faits les brevets à foyers mobiles avec prise d'air dans l'enveloppe et avec une petite buse mobile pour prendre le foyer avec le tuyau de fumée. Je ne sais pas en effet si je ne puis obtenir la nullité du brevet d'addition si je pourrais échapper à la contrefaçon précisément par le motif que Joly et les autres qui ont fait le brevet le faisant en cela n'ont pas eu besoin de la buse mobile et se sont abstenus de percevoir l'enveloppe de tous précisément parce qu'ils s'abstenaient

garantir leur calorifère contre les fuites
des immanations de la combustion

le foyer mobile n'est pas difficile à
trouver non seulement j'ai bien fait mais
20 autres comme lui j'ai bien toujours fait
des calorifères avec enveloppes pour à jour
et tous les poissiers sont faits et le font mais
sou m'objectera que ce n'est pas le calorifère
du genre à sucre ou foyer mobile brebant
un peu

deux de par july ou autres sans se
pouvoir pas trouver réponse à cette question
est comme la bueche mobile je crois l'avoir
deu appartenir à des rubands carres pour
entourer les gaz du charbon et cela il y a
bien 15 ans sur les quais et probablement
abray abray aller mais je ne sais plus
qui était fabriqué cela

mes vives amitiés

Godin

C'est les off communs battent en retraite sur
les bueches de calorifère de 1859 mais ils prouvent
qu'un organe valablement bueche dans leur
cuisinière est pour toute les applications que
l'on en peut faire au chauffage et leur
bueche mobile est leur seul secours - je
ne sais qu'en d'argument à opposer à cela
car leur calorifère même disparaîtrait il
que la bueche de leur cuisinière reste